



# Droit des enfants en situation de conflits armés : Communiqué du délégué syrien auprès des Nations Unies

Par [Dr. Bachar al-Jaafari](#)

Mondialisation.ca, 09 mars 2014

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Droits humains et État policier,](#)

[Guerre USA OTAN](#)

Analyses: [SYRIE](#)

*Le 7 mars 2014, le Conseil de sécurité des Nations Unies s'est réuni « pour renforcer les moyens de prévenir et de mettre fin au recrutement d'enfants soldats » [1]. Les crimes et abus commis contre les enfants syriens par les groupes terroristes armés, en Syrie et dans les camps pour réfugiés en territoire étranger, sont désormais largement documentés et ne sont plus contestés que par ceux qui ne veulent rien entendre et qui continuent à manipuler l'opinion publique pour des raisons évidentes non encore avoués et, sans doute, inavouables.*

*Pour mémoire, voici la traduction intégrale de l'intervention du Docteur Bachar al-Jaafari, délégué syrien permanent auprès des Nations Unies. Il n'est pas inutile de la comparer à celle du 17 juin 2013 sur le même sujet [2]. [Ndt].*

---

Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par faire remarquer à la personne qui vient de nous apprendre qu'elle s'est rendue personnellement dans les camps de réfugiés, en Turquie, que je souhaiterais qu'elle se rende aussi en Syrie. Ainsi, elle pourrait observer la situation de millions d'enfants syriens, et non seulement celle de dizaines ou de centaines de milliers d'entre eux.

Des millions d'enfants qui endurent les tirs de mortiers et l'enrôlement imposé, de force, par les groupes de terroristes armés, comme le disent les communiqués de Madame Leila Zerrougui – Représentante spéciale du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies – et sur lesquels nous reviendrons. Oui... j'aimerais que cette personne se rende, personnellement, en Syrie pour voir l'exacte réalité vécue de l'autre côté de la frontière.

Ceci étant dit, j'ai écouté attentivement toutes les interventions de ce matin et j'aimerais profiter de cette occasion pour affirmer, de nouveau, que le gouvernement de la République arabe syrienne respecte pleinement ses engagements vis-à-vis des conventions et traités internationaux auxquels il a adhéré et qu'il a ratifiés dès le début, notamment la Convention concernant le « Droit des enfants en temps de guerre et de conflit » et ses deux protocoles accessoires et facultatifs.

Monsieur le Président, la Syrie a longtemps été l'un des pays pionniers pour assurer tous

les besoins des enfants et promouvoir leurs droits, ainsi que leur protection, particulièrement en matière d'enseignements et de services de santé, de qualité, et gratuits... C'est là une vérité consignée depuis des décennies dans tous les rapports successifs des organismes compétents des Nations Unies. Mais, malheureusement, la crise actuelle a engendré des situations d'extrême inhumanité contraires aux valeurs syriennes et dont l'enfant syrien est la première victime.

Ces situations anormales apportées par des mercenaires et des takfiristes, notoirement expédiés de partout dans le monde vers la Syrie, pour imposer leurs idées wahhabites et obscurantistes à nos jeunes et à nos enfants et commettre les pires crimes à l'égard de l'enfant syrien !

Des crimes allant de leur recrutement jusqu'à leur entraînement à reproduire les plus horribles de leurs actes terroristes : exécutions à l'arme blanche, enlèvements, mutilations, démembrements, décapitations à l'épée ou à la hache, éviscération des femmes enceintes dont les fœtus sont ensuite accrochés aux arbres par leur cordon ombilical, traites des humains et récupération de leurs organes... et plus encore !

Monsieur le Président, tout au long des dizaines de réunions du Conseil de sécurité concernant la Syrie, directement ou indirectement, je n'ai jamais entendu un seul État - ou l'un quelconque des États ayant une certaine influence sur ces groupes armés sévissant en Syrie dont des États membres de ce Conseil - exercer la moindre pression sur ces groupes de terroristes armés, pour qu'ils lèvent leur siège autour de n'importe quelle région syrienne, pour qu'ils démilitarisent une école ou un hôpital de Syrie, pour qu'ils libèrent les chefs religieux et évêques, les religieuses, et les orphelins enlevés depuis des mois et même des années.

Je n'ai jamais entendu que l'un quelconque de ces États ait exercé la moindre pression sur les groupes armés pour la libération de femmes et d'enfants syriens pris comme boucliers humains, après avoir été enlevés à Lattaquié, à Deir el-Zor, à Raqqa, à Daraa...

Je n'ai jamais entendu que l'un quelconque de ces États ait exercé la moindre pression sur ces terroristes armés, pour les pousser à libérer les femmes et enfants de « Maan », après avoir découpé des dizaines et des centaines de ses citoyens.

L'énorme désastre, Monsieur le Président, ne réside pas dans le fait qu'une bande de criminels et de terroristes commettent de tels actes, mais dans le fait qu'ils fonctionnent parce que financés, équipés et ouvertement soutenus par des gouvernements de pays arabes, régionaux et internationaux, qui ont délibérément opté pour ces vices et abus.

Des gouvernements qui n'ont pas hésité à dépenser des sommes colossales, à user des médias les plus influents, à inciter et à provoquer toutes sortes de dissensions sectaires hideuses, dans le but de compromettre le développement social, éducatif et économique atteint par mon pays, la Syrie, et de saper l'indépendance de ses décisions politiques et nationales. Ceci, en plus de couvrir délibérément le terrorisme, le sabotage, le pillage des richesses du pays, les vols de gaz et de pétrole, ainsi que l'ouverture de passages frontaliers par des pays voisins pour laisser entrer les terroristes et mercenaires étrangers, en territoire syrien, sous des appellations éhontées portant préjudices à l'image des Arabes et des Musulmans.

Malgré la noirceur tragique de ce tableau, certains hauts fonctionnaires du Secrétariat

général estiment toujours que ces événements ne sont que de simples rapports dont il n'a pas encore été possible de contrôler la véracité !

Monsieur le Président, en dépit de tous ces défis terribles et sans précédent, le gouvernement syrien poursuit assidument ses efforts considérables, conformément à ses obligations et engagements en matière de protection des enfants. Il travaille toujours en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies à répertorier et à éclairer les moindres détails de ce qui se passe en Syrie en violation des droits des enfants par les groupes terroristes armés !

Le 6 février 2014, la délégation permanente de la République arabe syrienne a distribué, aux membres du Conseil de sécurité, une note officielle contenant des informations et des cas détaillés, et documentés, de crimes commis par ces groupes terroristes contre les enfants syriens. Par cette note, nous décrivons les modalités des attaques systématiques et répétées des écoles et des hôpitaux, des pillages de leurs équipements, et des assassinats de leurs équipes de professionnels.

Avant cela, nous avons fourni à Madame Leila Zerrougui et aux membres du Conseil de sécurité, une liste de 28 cas d'écoles visées par les groupes terroristes armés à travers toute la Syrie, plus 54 cas d'assassinats, de mutilations, et d'enlèvements d'enfants. Nous sommes au regret de constater que nul, au Secrétariat général, n'a pris la peine de vérifier un seul de ces cas ou de demander au gouvernement syrien la moindre information sur le sujet !

Et maintenant que ces groupes terroristes armés poursuivent le recrutement militaire d'enfants syriens, filles ou garçons, les autorités compétentes du gouvernement syrien appliquent la loi adoptée le 6 mai 2013 qui criminalise les auteurs de ces violations et condamnent ceux qui entraînent des enfants dans des opérations de combat, quelles qu'elles soient, à des peines de travaux forcés allant de 10 à 20 ans, et éventuellement à la peine de mort en cas de décès de l'enfant au cours du combat.

En revanche, il est important de noter que cette loi syrienne traite les enfants recrutés en tant que victimes. Ils sont placés dans des centres de protection sociale, non dans des centres de détention. Ceci, le temps de les soumettre à un procès équitable, avant de les confier immédiatement à des centres de réhabilitation pour les protéger et en prendre soin, avec la collaboration de la société civile et d'un personnel qualifié.

Une autre forme de violation des droits de l'enfant, en Syrie, est le résultat d'émissions satellitaires étrangères, diffusées par des Pays arabes du Golfe, dans le but de recruter des jeunes syriens en les armant et en les amenant à travailler contre les autorités nationales en tant que correspondants de guerre, après fourniture de caméras et de matériel de communication, et avant expédition en zone dangereuse mettant leur vie en danger. Nous appelons donc les organismes compétents des Nations Unies, ainsi que Madame Zerrougui, à diligenter une enquête sur ces actes enfrenant toutes les chartes concernant la protection des droits des enfants. D'autant plus que les autorités compétentes syriennes ont arrêté l'une des organisations chargée de ce processus de recrutement criminel, certains inculpés ayant récemment fait leurs aveux, en direct, à la télévision syrienne.

Par ailleurs, le gouvernement syrien représenté par le Ministère de la Santé continue de mettre en œuvre ses propres programmes de promotion de la santé de l'enfant. Il en est rendu à la quatrième phase des vaccinations anti-poliomyélite, maladie qui avait été

éradiquée depuis décennies en Syrie. À savoir qu'il est désormais établi que la souche du nouveau virus est arrivée avec les groupes terroristes venus du Pakistan, de l'Afghanistan, et d'individus d'autres nationalités porteurs de ce virus.

Monsieur le Président, nous sommes aussi extrêmement préoccupés par la situation catastrophique et les graves violations commises contre les droits des enfants syriens dans « les camps de réfugiés » des pays voisins. Car, bien que ceux qui travaillent dans les diverses organisations internationales, régionales, non gouvernementales et les représentants du Secrétariat général de l'ONU soient parfaitement au courant des terribles violations que subissent nos enfants, et bien qu'ils les aient eux-mêmes consignées dans leurs différents rapports, nous sommes toujours aussi surpris de constater qu'il n'en est même pas fait mention.

Ces violations vont de la violence sexuelle, au mariage forcé, au manque d'accès à l'éducation, à la dispersion des membres d'une même famille dans des camps distincts, à l'interdiction de travailler et même de circuler entre les différents camps ; sans oublier, encore une fois, le recrutement militaire de nombre d'enfants syriens par les groupes terroristes, soit que les gouvernements des pays d'accueil supervisent, soit qu'ils ferment les yeux !

Nous sommes aussi très préoccupés de constater que les Nations Unies soient restées, jusqu'ici, manifestement réticentes à intervenir, par des mesures concrètes, auprès de ces gouvernements pour contribuer à la résolution des graves violations subies par les réfugiés syriens en pays voisins.

Monsieur le Président, l'Organisation des Nations Unies est aujourd'hui appelée à travailler avec impartialité, transparence et efficacité pour protéger l'enfant syrien, en rappelant aux gouvernements – dont ceux de certains États membres de ce conseil – quelles sont leurs obligations en vertu de la Charte des Nations Unies et du Droit international. Elle est appelée à inciter les gouvernements des pays qui soutiennent, financent, entraînent, et facilitent la circulation des groupes d'extrémistes et de terroristes armés, à cesser immédiatement de ce faire. Elle est appelée à inciter les gouvernements qui imposent des mesures coercitives, unilatérales et illégales, à les lever tout aussi immédiatement.

En conclusion, Monsieur le Président, mon pays réaffirme sa ferme détermination à lutter contre toutes les formes de violation des droits de l'homme, ainsi que sa volonté de poursuivre sa coopération avec les Nations Unies et les organisations internationales et régionales qui en dépendent, pour montrer la réalité de la situation syrienne loin des tentatives de politisation et de manipulation de l'opinion publique, pour mettre un terme à toutes les formes de violence contre les enfants en situation de conflits armés, et pour punir les auteurs et les instigateurs de quelque côté qu'ils soient !

Je vous remercie.

Dr Bachar al-Jaafari

Délégué syrien permanent auprès des Nations Unies

07/03/2014

*Texte traduit et traduit de l'arabe par Mouna Alno-Nakhal pour Mondialisation.ca*

Source : Vidéo / Al-Fadaiya [Syrie]

[http://www.youtube.com/watch?v=L\\_x-IMJFZDY](http://www.youtube.com/watch?v=L_x-IMJFZDY)

Notes :

[1] Conseil de sécurité 7129<sup>e</sup> séance - matin & après-midi

<http://www.un.org/News/fr-press/docs/2014/CS11309.doc.htm>

Extraits :

« La Représentante spéciale (Mme LEILA BERROUGHI) a aussi parlé de la situation en Syrie où « le meurtre et les mutilations d'enfants et où les attaques contre les écoles et les hôpitaux se poursuivent sans relâche ». Les enfants sont recrutés par différents groupes armés et souvent attirés par la ruse pour être jetés sur les lignes de front où ils comptent parmi les premiers morts... »

« Mme SAMANTHA POWER (États-Unis) : Mme Power s'est ensuite attardée sur la situation des enfants en Syrie, l'un des conflits les plus violents. La vie des enfants syriens est en danger, a-t-elle dit. Elle a ensuite rappelé que son pays fait partie de l'initiative visant à protéger les enfants des conflits, à réunir les familles séparées et à rouvrir aux enfants la porte des écoles. Le régime syrien peut être sûr que ceux qui recrutent ou utilisent des enfants ne seront pas laissés en paix, a-t-elle averti... »

« M. GÉRARD ARAUD (France) : Les enfants sont aussi victimes lorsque leur éducation est mise en danger, a poursuivi le représentant. Il a jugé intolérable que les écoles soient de plus en plus couramment la cible d'attaques comme en Syrie où plus de 3 000 écoles ont été détruites en trois ans et plus de 2 millions d'enfants syriens ne vont plus à l'école. Plus de 10 000 enfants ont payé de leur vie la brutalité déchainée par *la répression aveugle des forces de Bachar Al-Assad*. Il a encouragé la Représentante spéciale du Secrétaire général de *poursuivre le dialogue avec l'Armée syrienne libre* en vue de la signature d'un plan d'action ».

[2] Syrie : Le gouvernement tiendra ses engagements concernant la protection de ses enfants et citoyens ! Par Bachar al-Jaafari.

<http://www.mondialisation.ca/syrie-le-gouvernement-tiendra-ses-engagements-concernant-la-protection-de-ses-enfants-et-citoyens/5339654>

La source originale de cet article est Mondialisation.ca  
Copyright © [Dr. Bachar al-Jaafari](#), Mondialisation.ca, 2014

Articles Par : [Dr. Bachar al-Jaafari](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)